

Introduction à la session 1997 des Semaines sociales de France, « L'immigration, défis et richesses »

JEAN BOISSONNAT

Bienvenue à tous les participants à la 72e session des Semaines sociales de France. Vous serez encore très nombreux cette année. Peut-être même davantage que l'an passé où nous avions pourtant battu le record d'audience depuis la reprise des sessions régulières en 1987. Depuis 1995, ces sessions ont retrouvé leur rythme annuel, Peut-être n'est-ce pas sans rapport avec le fait que plus de 1 600 personnes ont participé à la session de 1996 qui était consacrée à « Entre mondialisation et nation, quelle Europe ? ».

Sans doute faut-il voir dans cette audience croissante l'expression d'une demande de la part des chrétiens et, sans doute, de la part d'une partie significative de la société française. Le succès remporté par les Journées mondiales de la Jeunesse l'été dernier - succès que personne n'avait véritablement prévu - n'est évidemment pas exactement de même nature que cet intérêt pour les Semaines sociales. 11 suffit de regarder notre salle pour constater que les moins de trente ans n'y sont pas majoritaires. Mais chaque génération peut exprimer des appétits convergents avec des moyens propres à chacune. Nous devons nous interroger pour savoir quels thèmes et quelles méthodes répondront demain aux demandes des moins de trente ans d'aujourd'hui. Ce sera au cœur de la session exceptionnelle, sur l'avenir du catholicisme social, que nous préparons déjà pour le mois de novembre 1999. Notez aussi que nous avons choisi le sujet de la 73^e session qui se tiendra, ici même, du 20 au 22 novembre 1998 ; il portera (le titre définitif n'est pas arrêté) sur la démocratie aujourd'hui, son extension, ses faiblesses, le renouvellement de ses formes et la responsabilité des chrétiens dans sa mise en oeuvre.

Venons-en maintenant à ce qui nous réunit pendant ces trois jours, le thème de la 72^e session : « Les migrants, défi et richesse pour notre société ». Pourquoi ce sujet ? Pourquoi ce titre ?

Il n'est pas besoin d'argumenter pour souligner l'actualité du problème. Nous ignorions, lorsque nous avons choisi le thème, qu'un débat parlementaire se déroulerait au même moment sur des lois concernant l'immigration et le code de la nationalité. Notre propos n'est pas de prendre position dans ce débat, même si nous ne l'ignorons pas. Notre préoccupation est, sur un sujet aussi controversé et chargé d'émotion, de reprendre pied avec la réalité sociale et avec les valeurs que notre foi nous propose pour y voir clair et pour agir pertinemment. Le titre que nous avons choisi reflète cette préoccupation. Nous parlons de « migrants » et pas seulement « d'immigrés », pour montrer que les problèmes ne doivent pas être posés seulement de notre point de vue de population d'accueil, mais aussi du point de vue de ceux qui viennent vivre avec nous, poussés par la nécessité, et que nous avons souvent appelés nous-mêmes à nous rejoindre. « Défi » et « richesse », parce que nous ne sommes pas aveugles : ce n'est jamais facile de faire vivre ensemble des populations héritières de cultures différentes et situées dans des positions sociales très contrastées ; ce n'est pas non plus évident pour tout le monde d'apprécier les valeurs que les autres nous apportent et celles que nous leur offrons. Gardons-nous de l'amertume comme de l'angélisme.

Cela dit, plantons brièvement le décor avant de donner la parole à toutes les personnalités — observateurs avertis, acteurs engagés — qui ont bien voulu, tant dans les exposés en séance plénière que dans les nombreux carrefours, nous aider à y voir clair.

Dans son livre sur *L'identité française*, le grand historien Fernand Braudel cite son collègue Lucien Febvre qui répétait : « La France se nomme diversité. » Et Braudel de commenter « Ce n'est pas seulement une apparence, une appellation, mais la réalité concrète, le triomphe éclatant du pluriel, de l'hétérogène, du jamais tout à fait semblable, du jamais tout à fait vu ailleurs. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, regardées d'un peu près, se nomment elles aussi diversité, mais sans doute pas avec la même profusion ou la Maine insistance. » Diversité des paysages, des langues, des structures familiales, des idéologies et des passions politiques. Julien Benda n'a-t-il pas dit que la France était une « affaire Dreyfus en permanence » ? Les apports de populations venues d'ailleurs, depuis les profondeurs de l'histoire, sur cette pointe avancée de l'Asie arrêtée par l'océan, ont naturellement contribué à produire cette diversité française. Peut-être est-ce à cause de cela que nous avons si tôt construit un État aussi présent, puissant, centralisateur, corset nécessaire à notre unité.

La France n'a pas été pour autant un lieu d'immigration massive en permanence. Celleci n'est apparue qu'au axe siècle lorsque les nouveaux besoins en main-d'œuvre de la société industrielle ont coïncidé avec l'effondrement de notre natalité - ce qui nous distinguait, à l'époque, de tous les autres pays européens, lesquels étaient des pays d'émigration et non pas d'immigration¹. Si l'on appelle population immigrée le total des étrangers venus d'ailleurs (car il y a aussi des étrangers nés en France) et des Français par acquisition (naturalisés ou ayant acquis la nationalité française par leur mariage), on voit qu'au début du siècle ils étaient déjà plus d'un million. Au début des années trente, ils représentaient 6,6 % de la population de la métropole (c'était davantage que les immigrés aux États-Unis à la même époque) ; aujourd'hui, ils sont plus de quatre millions et représentent 7,4 % de la population. C'est plus que dans la plupart des autres pays européens, à l'exception de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse.

Cette estimation de la population immigrée sur notre territoire fait elle-même l'objet d'intenses controverses, reflets des passions politiques qui se sont exacerbées autour du sujet. Si l'on ajoute à la population immigrée, telle que définie ci-dessus, les étrangers nés en France, on aboutit à un total de cinq millions de personnes à la date du dernier recensement, en 1990. Etant donné l'ampleur du phénomène depuis près de deux siècles, on peut aussi estimer la population française d'origine étrangère plus ou moins lointaine. Et c'est ainsi que l'on a pu dire qu'un Français sur cinq (estimation certainement contestable) a au moins un grand-parent étranger. Ce qui est certain, en revanche, c'est que, compte tenu des dynamismes démographiques très différents des populations d'origine étrangère et de souche nationale, la population de la France métropolitaine serait inférieure de plus de dix millions d'habitants à ce qu'elle est, sans cet apport extérieur (Michèle Tribalat, sans doute la meilleure spécialiste de ces problèmes, cite le chiffre de douze millions dans un article récent, revue *Population*, janvier-février 1997).

Cette population immigrée est très inégalement répartie sur notre territoire : plus de 10 % de la population totale en Ile-de-France, en Corse et en Provence-Côte d'Azur ; moins de 2 % en Basse-Normandie, dans les Pays de Loire et en Bretagne. Elle est presque deux fois plus ouvrière que la population totale (46,3 % contre 26,4 %). Elle est aussi deux fois plus touchée par le chômage.

Mais les trois grandes nouveautés, au cours des dernières années, se situent ailleurs : la population immigrée ne vient plus des mêmes pays ; elle ne vient plus pour les mêmes raisons ; et elle vient de moins en moins.

Elle ne vient plus des mêmes pays : au début des années soixante, près de 80 % de la

¹ Les chiffres essentiels, extraits pour la plupart des publications de l'INSEE, se trouvent en annexe, p. 227 à 231.

population immigrée présente en France (il ne s'agit pas seulement des personnes arrivées à ce moment-là) sont d'origine européenne ; au début des années quatre-vingt-dix, ce pourcentage est tombé à 50 % ; à l'inverse, les populations d'origine africaine sont passées de 15 à 36 % ; et les populations d'origine asiatique d'un peu plus de 2 % à près de 12 %.

Si l'on considère maintenant le flux des nouveaux arrivants et non plus l'ensemble des populations installées, on observe un grand changement dans les motifs de migration : avant 1975, c'était la recherche d'un travail qui dominait (entre 60 et 80 % des cas) ; après 1975, c'est le regroupement des familles qui explique pour l'essentiel la migration (entre 40 et 70 % des cas). Un phénomène de même nature s'est produit dans d'autres pays, notamment aux États-Unis.

C'est en effet au milieu des années soixante-dix que la France a décidé de fermer ses frontières aux travailleurs étrangers qu'elle avait, depuis la fin de la guerre, sollicités de venir chez elle. D'autre part, dans certains pays d'émigration, l'État prenait aussi des dispositions pour interdire les départs : ce fut le cas de l'Algérie dès 1973. Il en a résulté une réduction de plus en plus sensible du flux migratoire vers la métropole. Je reprends encore ici les travaux de Michèle Tribalat qui écrit, dans l'article déjà cité : « L'immigration étrangère, au début des années quatre-vingt-dix, était de l'ordre de 100 000 personnes par an. Une régression du flux d'immigrants a semblé s'amorcer en 1993 (94 000 entrées), baisse qui prend la forme d'une chute brutale en 1994 (64 000) et. se poursuit en 1995 (50 000). » Il est vrai qu'en 1993 une nouvelle législation, qui se voulait plus dissuasive, a été mise en place. Ainsi la France voit-elle aujourd'hui arriver chez elle plus de dix fois moins d'immigrés que l'Allemagne ou les États-Unis, moins que la Suisse - même en tenant compte d'une immigration clandestine toujours difficile à comptabiliser, Quant aux demandeurs d'asile pour des raisons politiques, ils sont peu nombreux, six fois moins qu'en Allemagne et même moins qu'au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Voilà pour les chiffres. Voyons, de manière aussi cursive, les politiques et les comportements. On y reviendra longuement à travers les exposés et les débats en carrefours. D'abord quelques définitions : on appelle *étrangers* les personnes qui ne sont pas de nationalité française ; on appelle *immigrés* les personnes qui ne sont pas nées en France ; quant aux enfants nés en France de parents immigrés étrangers, ce sont des *personnes d'origine étrangère*, mais ce sont juridiquement des Français - sous réserve des modifications récentes et en cours du code de la nationalité française.

À propos des politiques, on parle indifféremment d'intégration, d'assimilation ou d'insertion, alors qu'il s'agit d'appellations qui recouvrent des réalités différentes. Encore que chacun de ces mots puisse faire l'objet de définitions discutables - qui ne manquent d'ailleurs pas d'être discutées. L'intégration définit une situation dans laquelle la population d'origine étrangère trouve sa place dans la communauté nationale d'accueil, sans avoir abandonné pour autant ses pratiques particulières. On dit souvent, même si l'expression est discutable, que les personnes non intégrées risquent de devenir des exclues. Cela ne concerne d'ailleurs pas seulement des personnes d'origine étrangère. L'assimilation se réfère davantage à une volonté collective : en France, nous vivons dans une société laïque et égalitaire ; être assimilé, c'est se comporter comme membre d'une telle société. Cela conduit à l'abandon des particularités culturelles qui seraient le plus en contradiction avec cette culture nationale. Quant à l'insertion sociale, c'est quelque chose de plus flou, de moins spécifique aux populations d'origine étrangère : c'est le sentiment d'appartenir à une société et de se sentir à l'aise pour y évoluer.

Il existe naturellement beaucoup d'indicateurs pour évaluer le degré d'intégration, d'assimilation ou d'insertion. S'agissant des populations d'origine étrangère, on se réfère volontiers à l'usage de la langue, aux unions mixtes, aux pratiques religieuses, à la réussite scolaire, au rôle de l'armée (cet indicateur est en voie de disparition) et à la vie

professionnelle.

Toutes les enquêtes disponibles montrent que le processus d'intégration des populations d'origine étrangère ne s'est nullement arrêté. Les jeunes « beurs » (enfants d'immigrés du Maghreb) ne parlent pratiquement pas la langue de leurs parents. Les Algériennes, Tunisiennes ou Marocaines vivant en France, qui avaient près de neuf enfants à la fin des années soixante, n'en ont plus que trois ou quatre aujourd'hui. Les unions mixtes n'ont pas cessé d'exister et même de se développer. La pratique religieuse, s'agissant des populations de tradition islamique, varie selon les origines et les générations. Très forte pour les adultes originaires de certaines contrées d'Afrique noire, elle devient très faible chez les enfants des populations d'origine maghrébine. Toutefois, il peut y avoir une différence, chez certains, entre la déclaration de ne pas avoir de religion et la pratique de certains rites d'origine religieuse (interdiction de manger du porc et jeûne du ramadan par exemple). C'est là un moyen de protéger une identité dans une société en mal de reconnaissance sociale. Aussi, quand on parle de l'islam, deuxième religion de France, parce que trois millions de musulmans vivent sur notre sol, on sousestime le caractère très hétérogène de cette population. La dissociation du culturel et du religieux n'est pas propre aux populations chrétiennes.

Voilà le fond de tableau sur lequel nous allons travailler pendant ces trois jours. Nous en verrons toutes les facettes avec des hommes de pensée et des hommes de terrain. La France a sans doute trop politisé ce débat : non pas que la politique n'a rien à y voir, mais ce sont les comportements et les convictions de chacun qui sont en cause. Il est tout de même étrange que, dans cette société où l'on n'a jamais tant parlé de mondialisation, où les produits, les capitaux, les techniques, les idées circulent de plus en plus librement et de plus en plus vite, ce soient les personnes dont la circulation fait problème. Mais ce serait aussi se fourvoyer que de considérer comme un acquis le fait que les groupes humains peuvent se faire et se défaire instantanément, sans risque d'incompréhension ou d'explosion. Vivre ensemble n'est pas seulement un projet. C'est aussi une patience. C'est-à-dire une pédagogie.

La France finit ce siècle dans l'inquiétude. Il ne s'agit pas de la rassurer par de bonnes paroles sur les problèmes posés par l'immigration. Il s'agit de prendre la mesure du phénomène, de le situer dans le monde d'aujourd'hui : c'est par là que nous commencerons. Après quoi nous évaluerons les conséquences du chômage de masse que nous connaissons sur l'insertion de ces populations dont la plus grande part est venue chez nous, à notre demande, pour occuper des emplois dont nous ne voulions plus. Il faudra alors dresser un bilan des politiques récentes à l'égard de l'immigration. À partir de là, il sera temps de prendre de la hauteur, et notre ami Paul Ricœur - qui ne répugne pas, par ailleurs, à s'engager dans des combats quotidiens - nous y aidera. Des témoins engagés viendront ensuite, à partir de leur parcours personnel, nous faire part des leçons qu'ils en tirent ; nous toucherons là aux débats les plus aigus de l'actualité. L'Église n'est pas absente de cette réflexion et de cette action : Église comme communauté, Église comme institution (on vient encore de le voir à l'occasion de la réunion des évêques à Lourdes). Nous terminerons par une réflexion à deux voix sur la laïcité et le dialogue interreligieux. En parallèle à ces interventions et à ces débats en séance plénière, seize carrefours nous permettront d'ouvrir largement la discussion sur des aspects plus précis de notre sujet.

Conformément à l'esprit des Semaines sociales, tous ces débats seront conduits à découvert, sans dissimulation, ni provocation, ni tactique politicienne. Ici, on ne calcule pas des majorités, on ne vote pas des motions, on s'exprime et on écoute. Fraternellement.